



AIMF

Session spéciale « Etat civil et éducation citoyenne »

Africités IV – Nairobi, 18-24 septembre 2006

Horaire

Mercredi 20 septembre 2006

Lieu

Introduction du thème

L'enregistrement des faits d'état civil devient une priorité pour les Etats et pour les villes, notamment pour des raisons de reconnaissance des droits des individus. Les Etats et les villes sont concernés par la nécessité de disposer de données démographiques fiables. Pour mettre en place leurs politiques de développement local, les maires doivent avoir une bonne connaissance de la population et de sa répartition. Surtout, la possession d'un acte d'état civil renforce les droits de l'individu en lui assurant une protection et en lui permettant de participer pleinement à l'exercice de ses droits à l'éducation, à la santé et à la citoyenneté.

Selon l'UNICEF, plus de 40% des naissances survenues en 2000 n'ont pas été enregistrées, soit près de 50 millions d'enfants. C'est en Afrique que les taux d'enregistrement sont les plus faibles : en 2000, plus de 70% des naissances n'ont pas été déclarées, contre 63% en Asie du Sud-Est, 31% au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 22% en Asie de l'Est et 14% en Amérique latine. Ces difficultés se mesurent dans les campagnes mais aussi dans les villes, notamment les capitales et les grandes métropoles.

Au-delà d'une modernisation de l'état civil qui passe par un renforcement des services administratifs des collectivités locales et des ministères de tutelle, l'AIMF se donne pour objectif de placer l'état civil au cœur du débat et du discours politique des élus nationaux et locaux.

Il s'agit en effet de faire ainsi en sorte que la non-déclaration des faits d'état civil soit considérée comme un véritable problème de société, d'encourager la sensibilisation de la population et celle de tous les acteurs institutionnels ou non institutionnels (médias, associations, autorités traditionnelles et religieuses), leur mobilisation concertée autour de la déclaration des faits d'état civil.

Président de session

M. Hugues NGOUELONDELE, Député-maire de Brazzaville

Faciliateurs

M. Jules BALLE, Procureur de la République, Abidjan

M. Bruno LEUVREY, Expert AIMF

Rapporteur

M. Bruno LEUVREY, Expert AIMF

Déroulement de la session

Thème	Sujet	Intervenant	Durée
Introduction	Discours introductif du Président de session	M. Hugues NGOUELONDELE Député-Maire de Brazzaville	5 mn
	Etat des lieux de la tenue des états civils en Afrique, problèmes et perspectives	M. Bruno LEUVREY Expert AIMF	15 mn
Pourquoi et comment moderniser les états civils ?	La modernisation des états civils : diversité des démarches	Mme Hager CHERIF Sous-Directrice de l'organisation et de l'informatique Ville de Tunis	15 mn
		Lubumbashi A confirmer	15 mn
	Bilan et perspectives	M. Jules BALLE Procureur de la République Abidjan	20 mn
	Débats et recommandations		35 mn
PAUSE	PAUSE	PAUSE	15 mn
Comment renforcer et pérenniser les efforts entrepris ?	Débat citoyen, éducation citoyenne <ul style="list-style-type: none"> - Rôle des médias - Rôle des autorités traditionnelles et religieuses - Rôle des élus 	M. Kissima TANDJIGORA Secrétaire général de Bamako Coordonnateur du projet état civil	20 mn
		Maison des Collectivités Locales Bénin A confirmer	15 mn
	Capitalisation des expériences	M. Aly LO Président de l'Association Nationale des Conseillers ruraux du Sénégal A confirmer	15 mn
	Débats et recommandations		35 mn
Conclusions		M. Hugues NGOUELONDELE Député-Maire de Brazzaville	5 mn
			210 mn